

Le 24 juin 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, MONTAGNON, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, CEYTE, SORGI, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Madame SPADA à Madame PONSON, Monsieur GALONNET à Monsieur INCORVAIA, Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame KHEBRARA à Madame SEGUIN, Madame MOINE à Madame SORGI, Monsieur CAMPEGGIA à Monsieur CEYTE.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Autorisation de signer une demande d'autorisation d'urbanisme pour des travaux à l'Envol Stadium

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L.2122-21 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit habilitier Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ou les demandes de déclarations de travaux, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés et doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Monsieur le Maire détaille le projet nécessitant une demande d'autorisation d'urbanisme, comme suit :

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon est propriétaire du stade « l'Envol Stadium », rue Dorine Bourneton, sur les parcelles cadastrées AK 165 et 192.

L'opération prévue s'organise principalement autour de la création d'un vestiaire pour arbitres féminines, l'aménagement d'un local de rangement et d'un local de services dans les loges et la création d'une réserve, d'un local rangement et d'un local archives vers l'espace de réception « Village 47 ».

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée à cet effet et le groupement constitué autour du mandataire Architectures Ruffel Favier a été retenu.

L'ensemble du programme de travaux est estimé à 52 000 € HT.

Les travaux doivent débuter au 2^e semestre 2024 et sont prévus pour une durée de 3 mois, en s'articulant autour du calendrier sportif de l'ABFC.

Il indique qu'afin de réaliser ces travaux, un permis de construire est nécessaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240625-2024-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

Publication : 25/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer une demande de permis de construire nécessaire à la réalisation des travaux précités sur le site de l'Envol Stadium ainsi que toutes autres demandes d'autorisation d'urbanisme éventuelles liées à ce projet.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 25 juin 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

